



Rapport d'activité assainissement non collectif

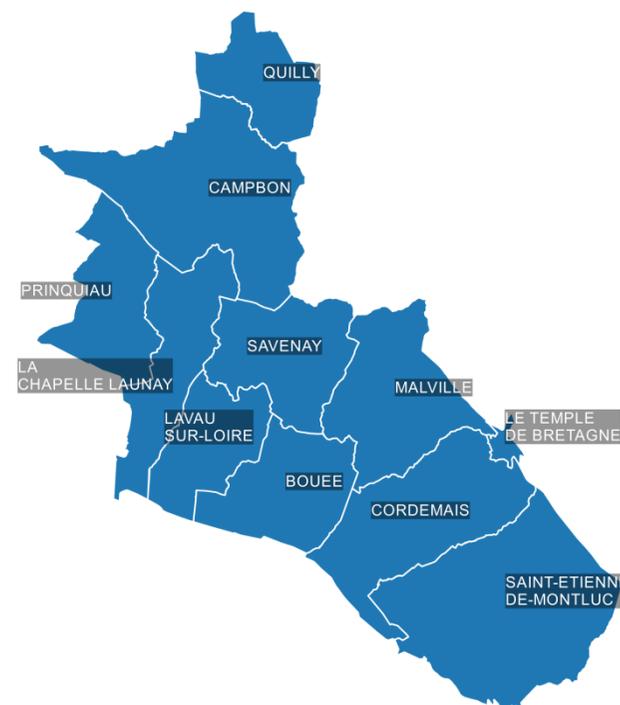
Périmètre du service en 2020.....	3	AIDES FINANCIERES A LA REHABILITATION.....	200
Faits marquants	4	L'ETAT.....	211
Organisation interne	4	LA CAF : LE PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT.....	211
Fonctionnement en période COVID	5	LES CAISSES DE RETRAITE.....	211
Indicateurs obligatoires	5	L'ANAH	211
Evaluation du nombre d'habitants desservi par le SPANC (D301.0) :.....	5	INDICATEURS FINANCIERS.....	222
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3) :	6	Tarifs.....	222
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : ...	6	BUDGET 2019	233
Activité du service.....	8	Synthèse 2020	255
VERIFICATION DE LA CONCEPTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES	9	Annexes ventilation par commune	266
VERIFICATION DE LA CONCEPTION BILAN DES TYPES DE FILIERES PRESCRITS.....	11		
VERIFICATION DE L'EXECUTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES	12		
VERIFICATION PERIODIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN	13		
Délais de remise aux normes	14		
Contrôles de bon fonctionnement 2020.....	15		
CONTRÔLE DE CONFORMITE POUR TRANSACTION IMMOBILIERE	18		
INDICATEURS TECHNIQUES	200		
ACTIVITES DU SPANC.....	20		

Périmètre du service en 2020

Le service du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) couvre la totalité des communes du territoire.

- St Etienne de Montluc
- Cordemais
- Le Temple de Bretagne
- Campbon
- La Chapelle Launay
- Quilly
- Malville
- Prinquiau
- Savenay
- Bouée
- Lavau sur Loire

En 2019, le mode de gestion du service a évolué vers la prestation de service pour l'ensemble des communes, sauf pour les contrôles de conceptions et réalisations effectués en régie. Le fonctionnement en prestation de service s'est généralisé sur l'ensemble des contrôles pour l'année 2020.



Faits marquants

Organisation interne

L'accueil téléphonique (demande d'intervention suivi de l'avancement des dossiers et facturation) est réalisé par Angélique VOILEAU.

La transmission des courriers et scans des études de sol sont réalisés par Christophe BESNARD.

Les renseignements techniques, déplacement chez l'utilisateur pour conseil et assistance ainsi que le suivi du marché SPANC sont réalisés par Philippe MERAUD.

En 2020 l'ensemble des contrôles d'Assainissement Non Collectif (Bon Fonctionnement, Conception, Réalisation et Vente), sont réalisés par VEOLIA et leur prestataire (SBEAE) suite à l'attribution du marché de prestations de service pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la communauté de communes a acquis un nouveau logiciel pour le SPANC « Logiciel de gestion et de suivi de l'assainissement non collectif » suite à l'attribution du marché à la société YPRESIA. Conformément à ses obligations VEOLIA gère l'ensemble des opérations et rédige les nouveaux rapports à partir de ce logiciel.

Fonctionnement en période COVID

Il faut préciser que l'année 2020 a été marquée par une période sans activité « terrain » (CBF, Ventes et Réalisations) entre le 16 mars et le 17 mai inclus.

VEOLIA a pu reprendre l'activité grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire en accord avec les usagers. La prestation « conception » ne s'est pas interrompue puisque non liée à un déplacement.

Indicateurs obligatoires

Evaluation du nombre d'habitants desservi par le SPANC (D301.0) :

	Diag initial		neuf	total installations (2020)
CCES	6218		51	6269
soit	16299	hb.	(2,6 hb. Par logement)	
Soit environ	42%	de la population totale		

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3) :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Formule de calcul : (Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100,

Soit [4399 (conformes en 2019) + 315 (installation jugées conforme ou mise en conformité) + 430 (non conforme sans danger pour la santé)] / 6269 x 100 = 82%

Remarques (certains contrôles anciens ont été rattachés arbitrairement à la catégorie conforme, car leur classement n'est pas toujours compatible avec les modalités de l'arrêté de 2012). La campagne de contrôle périodique en cours de réalisation va permettre de corriger certaines données erronées. Ainsi le nombre d'installations devrait être revu à la baisse. Les habitations desservies par un puits mieux identifiées et donc facturées de la redevance.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

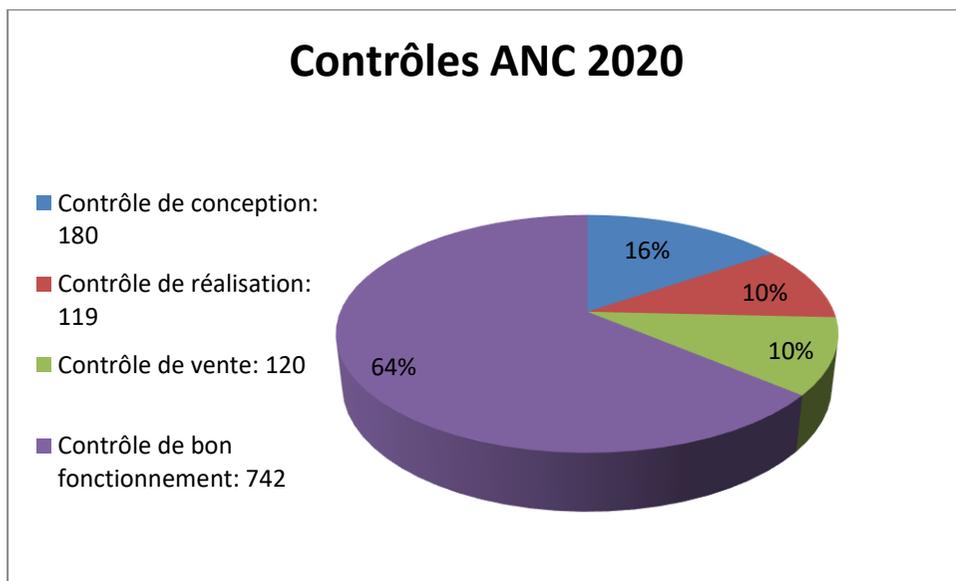
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100 sur 140.

		EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
/20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	20
/20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération.	20	20
/30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans.	30	30
/30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations.	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
/10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	0	0
/20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations.	0	0
/10	Le service assure le traitement des matières de vidange.	0	0
TOTAUX		100	100

Activité du service

En 2020 le prestataire VEOLIA a réalisé 1161 contrôles tous types confondus

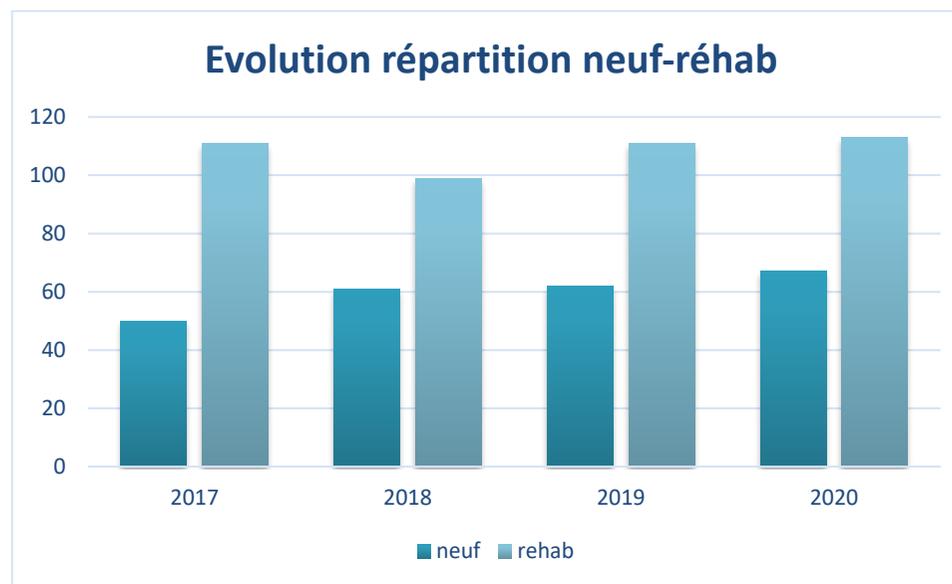


VERIFICATION DE LA CONCEPTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES

La vérification de la conception vise à contrôler et valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées aux caractéristiques de la parcelle et du logement.

En 2020, 180 dossiers de conception ont été instruits. 63% des dossiers concernent la réhabilitation d'un assainissement existant.

Conception 2020			
	neuf	rehab	nb total
44260 BOUEE	0	1	1
44260 LA CHAPELLE-LAUNAY	13	8	21
44260 LAVAU-SUR-LOIRE	2	7	9
44260 MALVILLE	19	18	37
44260 PRINQUIAU	4	9	13
44260 SAVENAY	17	11	28
44360 CORDEMAIS	1	9	10
44360 LE TEMPLE DE BRETAGNE	0	2	2
44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	4	17	21
44750 CAMPBON	7	24	31
44750 QUILLY	0	7	7
Total CCES	67	113	180



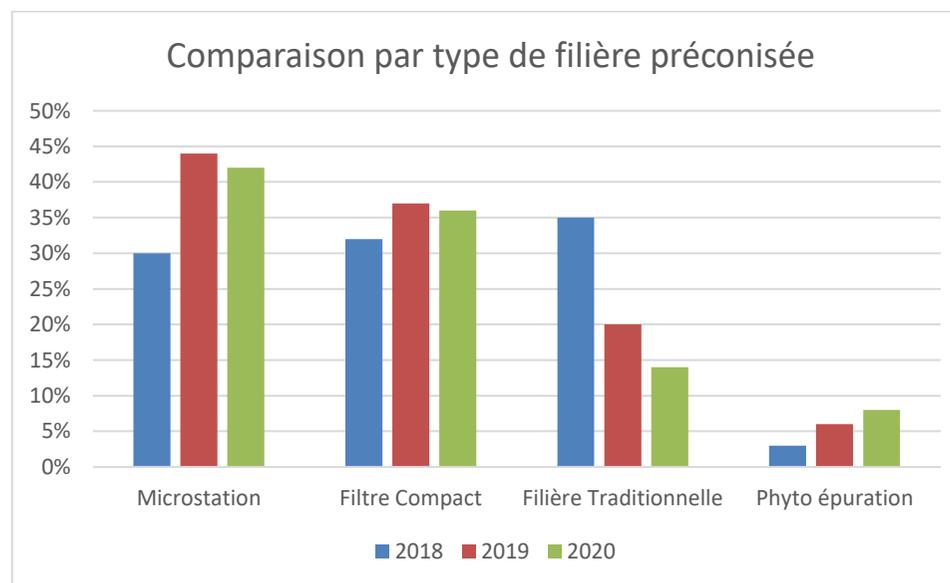
Le nombre de dossiers de conception instruit est en légère augmentation par rapport à l'année 2019, avec une légère augmentation des réhabilitations et une stagnation du neuf.

Le nombre de dépôts de dossiers de réhabilitations s'explique par le délai de mise en conformité d'un an dans le cadre des transactions immobilières et par la possibilité de bénéficier d'un éco-prêt à taux zéro.

VERIFICATION DE LA CONCEPTION BILAN DES TYPES DE FILIERES PRESCRITS.

Depuis 2009, on observait une augmentation de la prescription des filières agréées (notamment pour leur compacité et par effet « mode ») ainsi qu'un recul de la mise en place de filières « classiques ».

En 2020, les filtres compacts et les micro-stations sont plus fréquemment préconisés que les années précédentes. Ces tendances correspondent parfois à des opérations commerciales, mais également aux superficies de parcelles qui diminuent ou aux prévisions de division de parcelle. Le système de traitement par les plantes, la phyto épuration continue sa progression même si sa proportion resté limitée. Ce type de dispositif correspond aux aspirations écologiques et paysagères d'une partie de la population.



VERIFICATION DE L'EXECUTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES

La vérification de l'exécution permet d'apprécier la bonne réalisation des travaux par rapport :

- au projet validé lors du contrôle de conception,
- à la réglementation en vigueur
- aux prescriptions techniques émises par les constructeurs des filières agréées.

En 2020, 119 contrôles de réalisation ont été effectués. Dans 80 % des cas, les travaux sont réalisés dans l'année qui suit ou l'année en cours le dépôt de la conception.

REAL. Communes	ANNEES			
	2017	2018	2019	2020
BOUEE	7	5	5	2
CAMPBON	20	16	15	16
LA CHAPELLE LAUNAY	17	15	24	10
LAVAU SUR LOIRE	8	4	7	8
MALVILLE	8	22	4	14
PRINQUIAU	11	10	9	15
QUILLY	7	0	4	5
SAINT ETIENNE DE MONTLUC	18	21	8	17
SAVENAY	22	19	32	21
CORDEMAIS	15	5	6	9
LE TEMPLE DE BRETAGNE	0	0	0	2
Total général	133	117	117	119

VERIFICATION PERIODIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN

Lors de la vérification du fonctionnement et de l'entretien, plusieurs points sont abordés :

- vérification de la complétude, de l'état et du fonctionnement de l'installation
- vérification d'une éventuelle atteinte à la santé des personnes et/ou à l'environnement
- information de l'usager sur le fonctionnement de son installation
- vérification du bon entretien de l'installation (vidange, nettoyage des ouvrages, entretien du matériel électromécanique...)
- analyse et présentation des travaux d'amélioration ou de réhabilitation à effectuer
- explication des démarches de réhabilitation d'un point de vue technique et administratif
- explications des modalités d'attribution des aides financières et prêts aidés

Ces points de contrôle font l'objet d'une définition précise dans l'arrêté du ministère de l'Ecologie du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif entré en vigueur le 1er juillet 2012.

Délais de remise aux normes

- Les meilleurs délais

- 4 ans si un danger pour la santé des personnes
- 1 an si vente

- Pas de délais
- 1 an si vente

- Pas de délais

EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
PROBLEMES CONTATES SUR L'INSTALLATION	ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	NON RESPECT DE L'ARTICLE L.1331-1-1- du code de la santé publique • Mise en demeure de réaliser une installation conforme • Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input checked="" type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	INSTALLATION NON-CONFORME >Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a) • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	INSTALLATION NON-CONFORME Article 4 – cas c) • Travaux dans un délai de 1 an si vente	INSTALLATION NON-CONFORME Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente	INSTALLATION NON-CONFORME Risque environnemental avéré Article 4 – cas b) • Travaux obligatoire sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	• Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

Contrôles de bon fonctionnement 2020

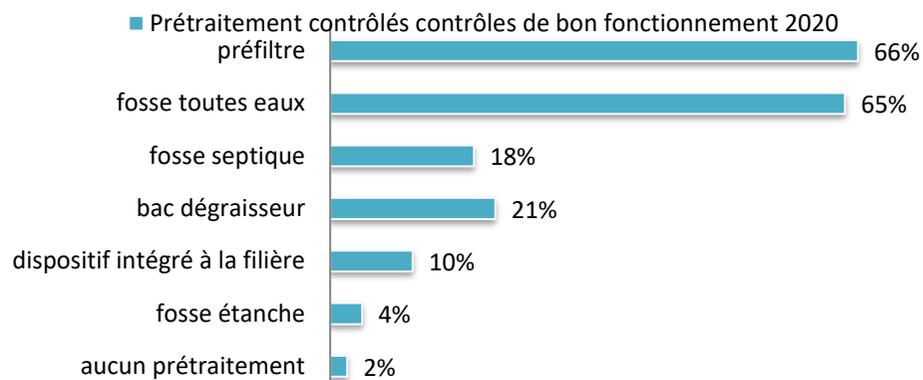
Contrôle Bon Fonctionnement Communes	ANNEES				Total
	2017	2018	2019	2020	
BOUEE	2	2	46	26	76
CAMPBON	54	39	294	164	551
LA CHAPELLE LAUNAY	2	3	102	93	200
LAVAU SUR LOIRE	3	0	36	49	88
MALVILLE	70	13	73	130	286
PRINQUIAU	11	1	63	98	173
QUILLY	7	2	44	74	127
SAINT ETIENNE DE MONTLUC	230	171	17	25	443
SAVENAY	178	194	69	77	518
8CORDEMAIS	27	265	16	6	314
LE TEMPLE DE BRETAGNE	1	9	0	0	10
Total général	585	699	760	742	2786

Les contrôles de bon fonctionnement ou contrôles périodiques permettent de vérifier l'évolution de l'état du parc, d'inciter les usagers à entretenir leur installation, de leur fournir un document nécessaire à la vente de leur propriété valable 3 ans. Ce contrôle permet également de déceler des points noirs qui pourraient impacter le milieu récepteur sur une grande échelle.

En contrôlant régulièrement le parc, la Communauté de Communes amène les usagers à prendre conscience de la nécessité d'entretenir leur installation. Ceci est d'autant plus nécessaire que les microstations en nombre de plus en plus important, nécessitent un entretien régulier et en son absence, sont susceptibles d'entraîner des pollutions plus importantes.

En 2020, les contrôles ont portés sur le secteur de l'ex Communauté de Communes Loire et Sillon. VEOLIA ayant achevé la partie de l'ex Communauté de Communes Cœur d'Estuaire où le changement des fréquences de contrôle entraîne le gel des contrôles durant 2 ans pour respecter l'intervalle de 6 ans, décidé en 2018.

Prétraitement contrôlés contrôles de bon fonctionnement 2020

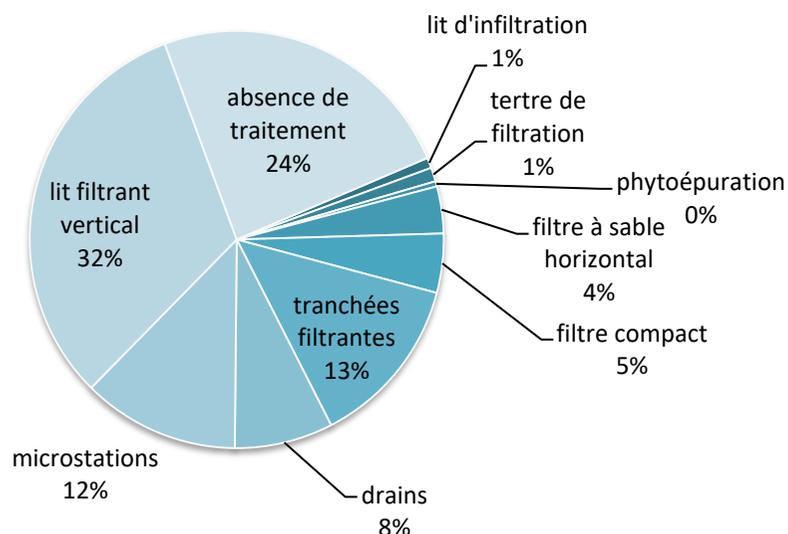


2% des installations contrôlées n'ont pas de prétraitement,

18% des installations sont équipées d'une fosse septique, ces installations même si elles peuvent être conformes, sont âgées et risquent de poser problème.

10% disposent d'un prétraitement intégré, ce sont des installations récentes à rapprocher des 10 % de micro stations contrôlées.

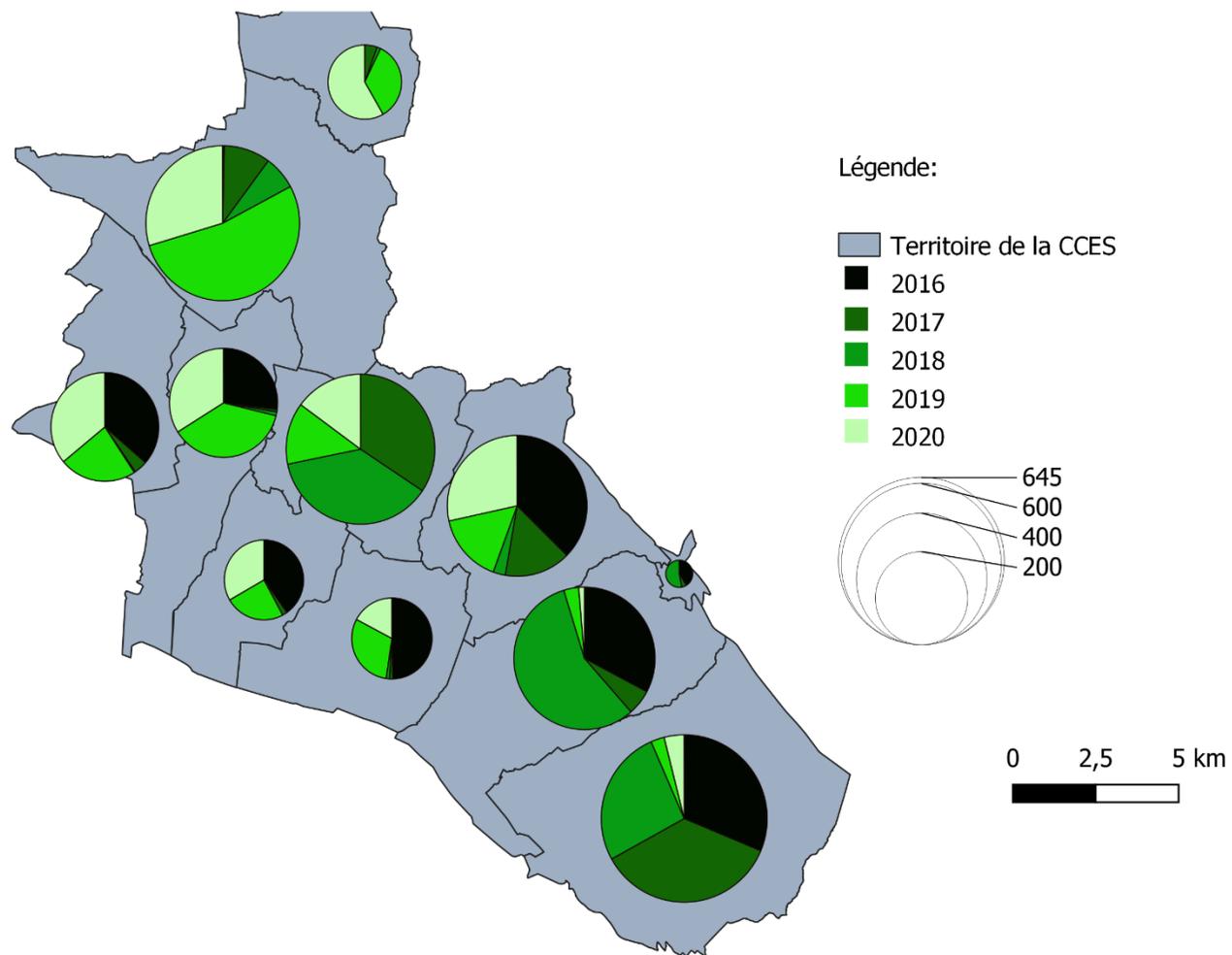
Types de traitement observés contrôle de bon fonctionnement 2020



24 % des installations contrôlées n'ont pas de dispositif de traitement.

Pour rappel, une fosse toutes eaux ou septique doit être suivie d'un dispositif de traitement d'après la réglementation.

Nombre de contrôle de bon fonctionnement entre 2016 et 2020 par commune



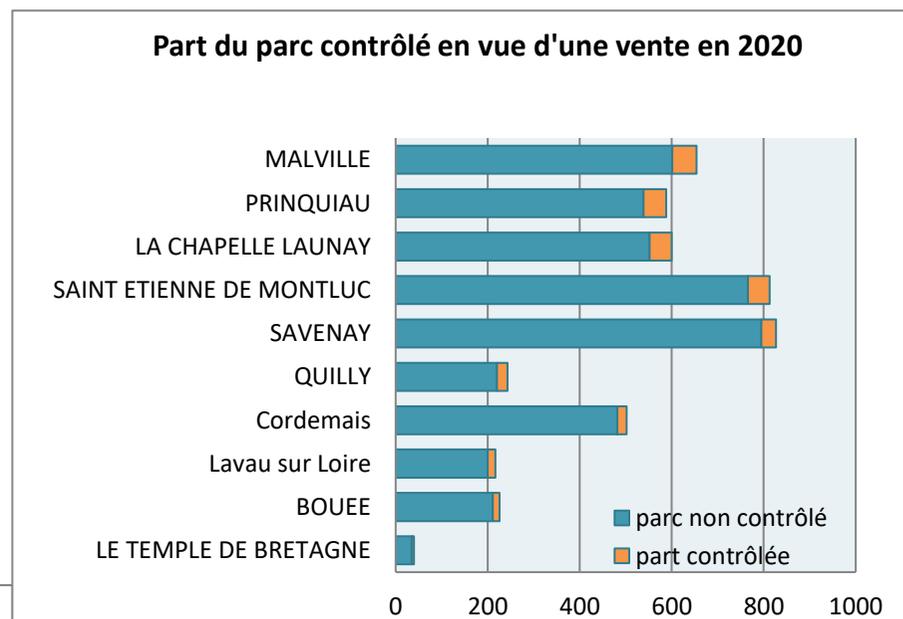
CONTRÔLE DE CONFORMITE POUR TRANSACTION IMMOBILIERE

Depuis le 1er janvier 2011, le Code de la Santé Publique, impose d'annexer à la promesse ou à l'acte de vente, le dernier rapport de contrôle de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement. Ce rapport doit dater de moins de 3 ans à la signature de l'acte de vente.

Si l'installation est jugée non conforme, les travaux de réhabilitation partielle ou totale sont à réaliser dans un délai d'un an suivant la signature de l'acte de vente, par l'acquéreur.

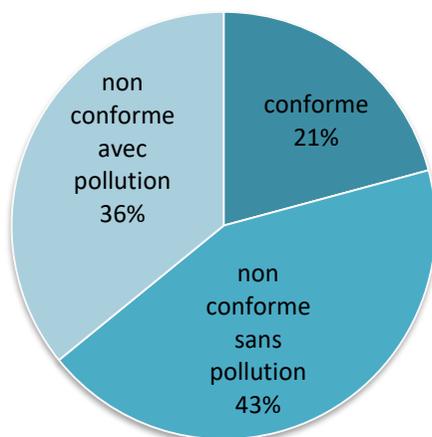
Communes	2018	2019	2020	Total général
BOUEE	4	4	7	15
CAMPBON	28	25	20	73
CORDEMAIS	4	10	6	20
LA CHAPELLE LAUNAY	22	18	8	48
LAVAU SUR LOIRE	7	6	4	17
LE TEMPLE DE BRETAGNE	1	1	3	5
MALVILLE	15	23	15	53
PRINQUIAU	15	20	14	49
QUILLY	13	8	2	23
SAVENAY	8	12	12	32
ST ETIENNE DE MONTLUC	8	10	29	47
Total général	125	137	120	382

Du fait de l'exhaustivité des points de contrôles réglementaires et de leur relative complexité, les vérifications liées à une vente donnent fréquemment lieu à des échanges avec le vendeur, les éventuels futurs acquéreurs et les autres acteurs de la vente (agences immobilières et notaires) pour explications de tout ou partie du compte-rendu rédigé par le SPANC. C'est aussi l'occasion de conseiller l'acheteur et de rappeler certaines obligations réglementaires. (Article L1331-11-1).

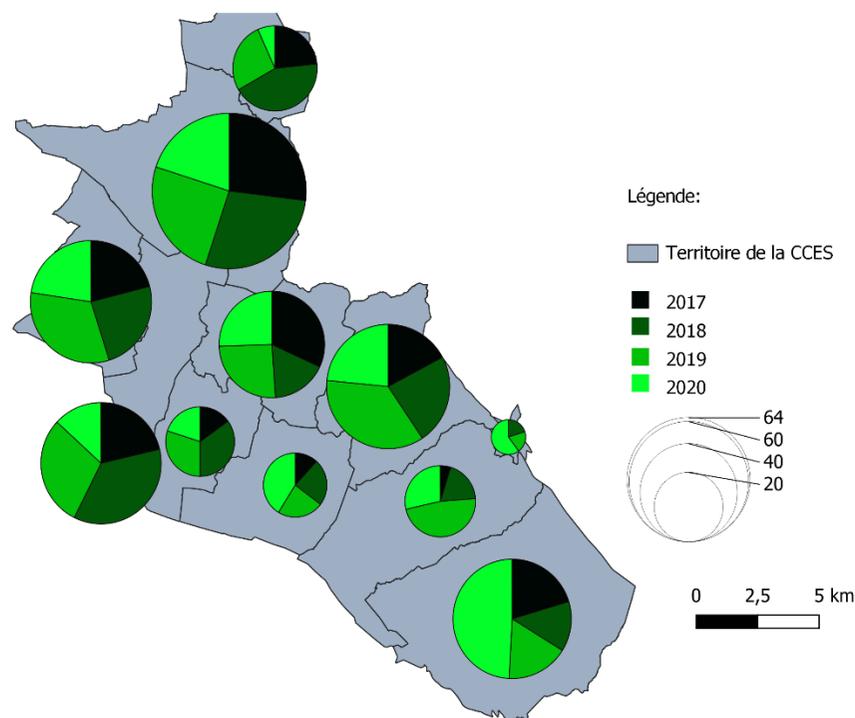


La répartition de la conformité est proche de celle observée lors des contrôles de bon fonctionnement.

Conformité contrôles Vente 2020



Nombre de contrôle de vente entre 2017 et 2020 par commune



INDICATEURS TECHNIQUES

ACTIVITES DU SPANC

Le Spanc ne se limite pas à l'exécution des contrôles, il assure également le conseil aux usagers et la bonne communication entre l'ensemble des acteurs, usager, bureaux d'études, installateurs et éventuellement financeurs, impliqués dans les projets de construction ou de réhabilitation. Ce suivi essentiel des projets permet leur bonne appropriation par les usagers et évite la mise en place d'installations inadaptées au contexte. En permettant une bonne communication entre usagers et bureaux d'études, le SPANC permet de s'assurer que les solutions mises en place sont pérennes et que les usagers sont bien conscients des opérations nécessaires à l'entretien de celles-ci. Ceci contribue également à une bonne compréhension du service par les usagers.

Pour assurer ces missions de conseils le SPANC réalise une veille juridique et vérifie ses pratiques tant en matière de contrôles que de conseils en étant membre de la charte de qualité du département et du réseau des SPANCS du département.

AIDES FINANCIERES A LA REHABILITATION

Les aides à la réhabilitation sous conditions de ressources du Département ne peuvent plus être attribuées, cette compétence n'étant plus gérée par cette Collectivité, seuls les dossiers en cours en 2016 ont été finalisés.

L'aide à la réhabilitation groupée de l'agence de l'eau a été suspendue en Juillet 2017, pour des raisons liées au droit de la concurrence et finalement abandonnée en Décembre 2017 pour des raisons financières. Il n'y a donc plus d'aides à la réhabilitation sur le territoire, exception faite de l'éco-prêt à taux 0, de l'aide allouée par certaines caisses de retraites et les aides de l'ANAH, dont le dossier est complexe à constituer pour un particulier.

L'ETAT

Le taux réduit de TVA à 10 % sur le coût des travaux (sous conditions).

L'éco-prêt à taux zéro pour les travaux d'assainissement : les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie pourront bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro à hauteur de 10 000 euros.

LA CAF : LE PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le prêt à l'amélioration de l'habitat et notamment pour les travaux d'assainissement.

Les conditions :

- les travaux doivent concerner la résidence principale.
- L'utilisateur doit recevoir au moins une prestation familiale.
- Le montant : le prêt dépend du coût des travaux, il peut atteindre 80 % des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1%.

LES CAISSES DE RETRAITE

Certaines d'entre elles proposent des subventions ou des prêts à taux réduits.

L'ANAH

L'agence nationale de l'amélioration de l'habitat octroi des aides financières allant jusqu'à 20% du montant des travaux. Mais ces aides sont accordées sous conditions de ressources et ne concernent que les dossiers présentant une opération de réhabilitation de l'ensemble du logement comme dans le cas de rénovation des logements insalubres.

INDICATEURS FINANCIERS

TARIFS

Prestation	Tarifs votés en 2018-2019
Contrôle de bon fonctionnement	90,00 €
Contrôle de bon fonctionnement/an	15,00 €
Contrôle de conception	100,00 €
Contrôle d'exécution	120,00 €
Contrôle pour vente	200,00 €
Contre visite	50,00 €

BUDGET 2020

Section d'exploitation

Dépenses	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Recettes	Prévisions 2020	Réalisé 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	145 282,00	106 042,82	Chapitre 70 - Produits des services	136 115,00	127 675,17
Chapitre 012 - Charges de personnel	38 945,86	56 730,67	Chapitre 74 - Dotations et participations	24 000,00	-11 490,00
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	3 000,00	1,59	Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	0,00	2,04
Chapitre 66 - Charges financières	0,00	0,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	1 984,80	Chapitre 042 - Opération d'ordre section à section	0,00	0,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	4 000,00	3 930,52	Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
Chapitre 023 - Virement vers la SI	80 222,91		Chapitre 002 - Résultat reporté	113 335,77	113 335,77
Total	273 450,77	168 690,40	Total	273 450,77	229 522,98

- En 2020, la mise en place du nouveau marché a permis d'harmoniser les coûts sur l'ensemble du territoire, certaines disparités coûteuses ont ainsi été supprimées.
- Le COVID a probablement entraîné moins de contrôles d'où des coûts de prestations moins élevés.

- Le nombre de contrôles réalisés en 2018 ayant été moins important que prévu et l'agence de l'eau ayant versé une avance, il a fallu rembourser l'avance d'où le montant négatif du chapitre 74.
- Certaines prestations n'ont pas été facturées, elles le seront en 2021.
- Le bilan reste positif en 2020, grâce à l'excédent antérieur reporté

Section d'investissement

Dépenses	Prévisions 2020	Réalisé 2020	Recettes	Prévisions 2020	Réalisé 2020
Chapitre 10 - Dotations, subventions	0,00	21 984,00	Chapitre 10 - Dotations, participations	5 575,72	0,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	Chapitre 13 - Subventions	0,00	0,00
Chapitre 20 - Immob. incorporelles	29 544,00	0,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
Chapitre 21 - Immob. corporelles	4 446,00	0,00	Chapitre 23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	77 485,70	0,00	Chapitre 27 - Opérations financières	0,00	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	4 000,00	3 930,52
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Chapitre 001 - Résultat reporté	0,00	0,00	Chapitre 021 - Virement depuis la SF	80 222,91	
			Chapitre 001 - Résultat reporté	21 677,07	21 677,07
Total	111 475,70	21 984,00	Total	111 475,70	25 607,59

- Le SPANC étant passé en prestation de service, les investissements importants n'ont plus lieu d'être

La section d'exploitation reste déficitaire (52 503.19 €) . Ce déficit est pour l'instant compensé par les anciens excédents de fonctionnement, mais une hausse des tarifs est à prévoir.

La section investissement reste positive, mais les investissements sont inexistants

Synthèse 2020

- Depuis le 1^{er} janvier 2020 la communauté de communes à acquis un nouveau logiciel pour le SPANC « Logiciel de gestion et de suivi de l'assainissement non collectif » suite à l'attribution du marché à la société YPRESIA. VEOLIA gère la base de données et l'édition des documents à partir de ce logiciel.
- à compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des contrôles d'Assainissement Non Collectif (Bon Fonctionnement, Conception, Réalisation et Vente), sont réalisés par VEOLIA et leur prestataire (SBEAE)
- L'année 2020 a été marquée par une période sans activité « terrain » (CBF, Ventes et Réalisations) entre le 16 mars et le 17 mai inclus
- VEOLIA a pu reprendre l'activité grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire en accord avec les usagers. La prestation « conception » ne s'est pas interrompue puisque non liée à un déplacement.

Annexes ventilation par commune

